

Fiche projet : 2.6

Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpinnes

Le projet vise la prolongation du pré-RAVeL existant entre Acoz et Gerpinnes afin de le connecter au centre-ville de Gerpinnes (offrant ainsi un accès entre le RAVeL et les commerces, Horeca, parkings, etc.) et de compléter le réseau existant

Justification & description du projet

Gerpinnes dispose d'un important potentiel de développement des modes doux sur son territoire. Parmi les atouts du territoire, citons le pré-RAVeL existant (2,3 km aménagés). Celui-ci permet actuellement de relier, par site propre, le village d'Acoz (depuis la rue de Moncheret) à Gerpinnes (au niveau de la rue Lucien François). Ce tronçon connaît actuellement un beau succès auprès des gerpinnois et est assez fréquenté, essentiellement le week-end.



Vue sur le pré-RAVeL © S&A - 2015

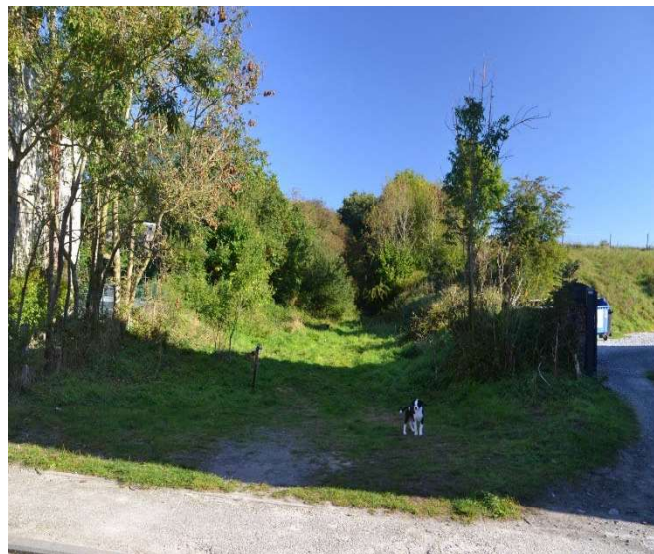
Malheureusement, ce tronçon reste encore très limité (en termes de longueur) et n'est relié à aucune autre liaison sécurisée pour les modes doux ne permettant dès lors pas de développer particulièrement les aspects de mobilité douce utilitaire. Pourtant de nombreuses possibilités existent via, notamment, le réaménagement des anciennes lignes SNCB :

- Ligne 137 permettant de relier Gerpinnes à Mettet et de rejoindre la ligne L150A (Anhée – Aisemont) (Cf. fiche 1.3).
- Ligne 138 permettant de relier Gerpinnes à Châtelet et de rejoindre ainsi le RAVeL 1 (Cf. fiche 2.5) ;
- Prolongation jusqu'au centre-ville (objet de la présente fiche).

La population et l'administration communale ont tout à fait conscience des atouts existants sur leur territoire communal et de la nécessité de disposer d'un réseau de cheminements doux sécurisés, de qualité et interconnectés

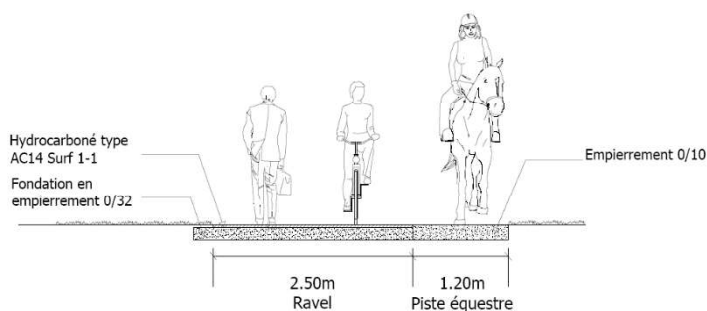
en vue de tirer tout le potentiel (touristique, économique, culturel, etc.) que de ce type d'infrastructure permet d'entrevoir (intermodalité, développement touristique, etc.).

La présente fiche-projet concerne le prolongement du pré-RAVeL existant (ancienne ligne 138L) afin d'établir une connexion directe avec le centre-ville de Gerpinnes. Actuellement, le tronçon aménagé abouti rue Lucien François, petite voirie située en pleine campagne et relativement éloignée du centre-ville. Le tronçon à aménager présente une longueur d'un peu plus de 600m et permettra à terme d'aboutir à quelques dizaines de mètres de la Place de la Scierie (au niveau de laquelle l'idée de créer un car-wash pour vélo avait notamment été émise) et des différents commerces et services de Gerpinnes.



Vue sur le futur accès à proximité de la Place de la Scierie © S&A - 2015

1. Sécurisation du lieu de départ actuel, rue Lucien François (voir PV des Groupes-projet)
2. Les principes d'aménagement sont identiques à ceux prévus au niveau de la ligne L137 (cf. fiche 1.3) et L138 (cf. fiche 2.5) c'est-à-dire, création d'une piste cyclo-piétonne d'une largeur de 2,5m en revêtement hydrocarboné, doublé d'une bande empierrée de 1,2m pour les cavaliers. Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de créer un tunnel d'environ 75m de longueur à mi-parcours du tronçon. En effet, à cet endroit une portion privée de l'assiette a été remblayée.
3. Arrivée Place de la Scierie (installation d'un Car-Wash vélo)
4. Projet « Gerpinnes-Hymie-Hanzine (fiche3.3) qui permettra de rejoindre le RAVeL de l'Eau d'Heure via Tarcienne.



Coupe de principe de l'aménagement de la ligne L138 © S&A - 2015



Le projet vise également le réaménagement (place de stationnement, éclairage, etc.) et la sécurisation (dispositifs ralentisseurs de trafic, etc.) du lieu actuel de départ situé à la rue Lucien François (cf. photographies ci-dessous).



Accès existant rue Lucien François © S&A - 2015

A noter également la dimension patrimoniale et didactique du projet, le tracé présente notamment des affleurements géologiques (plissements) intéressants à valoriser.

Reportage photographique



Départ du pré RAVeL aménagé (rue Lucien François) vers Châtelet © ® FRW - 2015



Localisation du départ du RAVeL à Gerpinnes © S&A - 2015



Accès au futur RAVeL (rue Alfred Mangeot) et localisation du futur passage souterrain © S&A - 2015

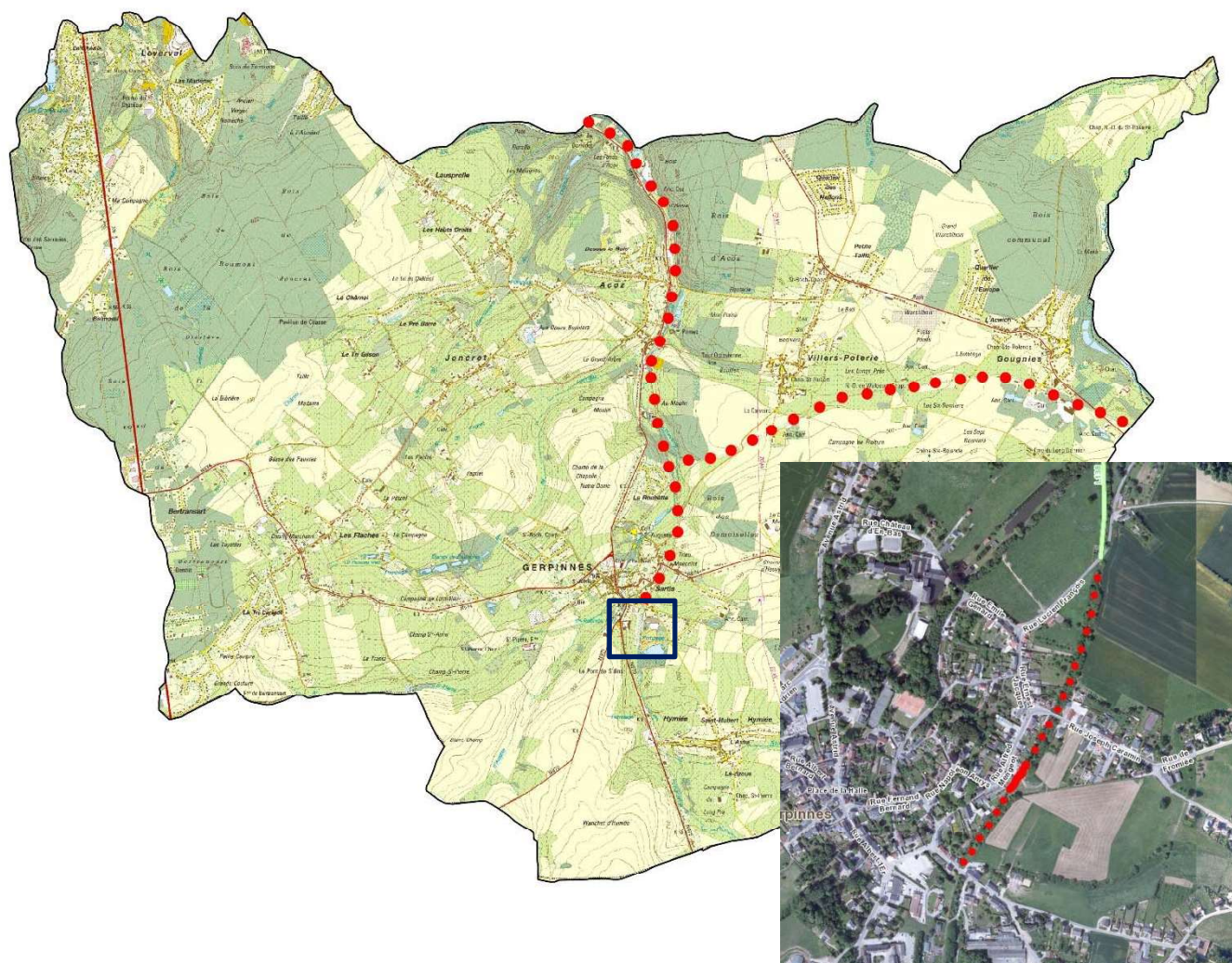


Arrivée Place de la Scierie © S&A - 2015

Origine de la demande

- Commune de Gerpinnes
- Commission Locale de Développement Rural

Localisation



Thèmes

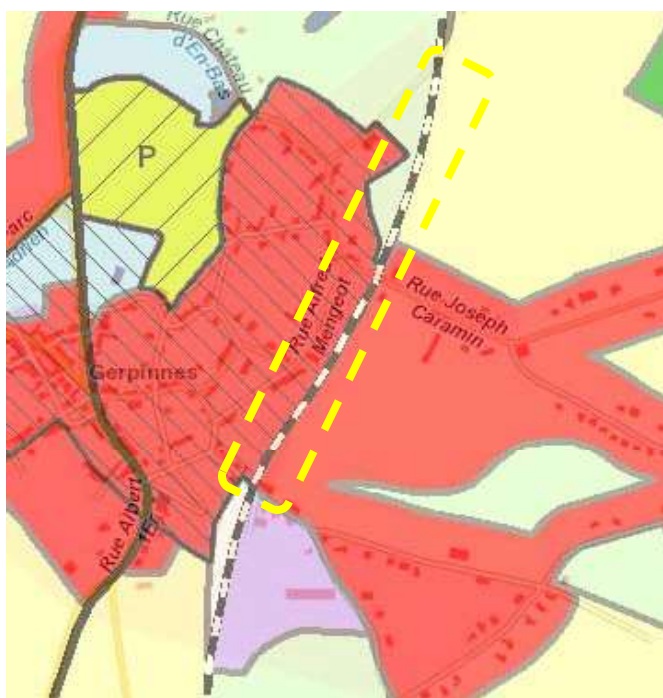
Environnement et patrimoine naturel – Services et vie associative – Identité, convivialité et communication – Mobilité – Culture, tourisme et folklore

Objectifs opérationnels

- 3 - Aménager des espaces « nature » en veillant à leur attribuer une dimension sociale, environnementale, écologique, économique et paysagère
- 9 - Développer des structures, infrastructures et des services spécifiques et adaptés aux besoins actuels et futurs de l'entité
- 12 - Compléter et améliorer le réseau d'espaces et de lieux de rencontre de l'entité
- 14 - Promouvoir et développer les initiatives de mobilité alternative sur le territoire
- 15 - Assurer l'accessibilité et la sécurité pour tous sur le territoire

- 16 - Mieux exploiter les atouts de l'entité en matière de liaisons douces de manière à renforcer les liens entre les noyaux urbanisés et utiliser ce réseau interconnecté comme vecteur de développement socio-économique
- 17 - Améliorer la visibilité, la promotion et la communication autour des éléments touristiques de l'entité
- 19 - Valoriser les atouts touristiques de l'entité notamment en s'appuyant sur la richesse du folklore local et sa reconnaissance
- 23 - Tenir compte de la part importante des seniors (spécificité communale) dans l'entité pour tous les projets et l'utiliser comme un atout
- 24 - Protéger, développer et promouvoir le caractère rural de l'entité

Statut au plan de secteur



© SPW - DGO4 - 2015

Statut de propriété

Propriétaires privés et publics (SNCB). Il sera dès lors nécessaire de prévoir l'acquisition ou une convention de location avec les différents propriétaires.

Tâches à réaliser

- Etablir une convention de location entre la commune et le propriétaire des terrains concernés (SNCB/SPW/Privés) et/ou si nécessaire expropriation
- Engagement d'un auteur de projet pour la réalisation des plans d'aménagement
- Réalisation des divers travaux d'aménagement prévus dans le projet

- Réalisation du balisage et de la signalétique (directionnelle, touristique, etc.)
- Entretien du réseau et des infrastructures

Liens avec d'autres projets du PCDR

- FP 1.3 : Création d'un Ravel entre Acoz et Mettet
- FP 2.5 : Création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet
- FP 3.3 : Création d'une liaison douce entre Gerpinnes, Hymiee et Hanzinne
- FP 3.33 : Aménagement de la gare des bus et de l'accès au RAVeL à Acoz en espace intermodal
- FP 3.51 : Création d'une aire de pique-nique et d'une zone de détente le long du Ravel à Gougnes
- FPR 19 : Mobilité et accessibilité du territoire
- FPR 28 : Mise en valeur du patrimoine

Impacts

Environnemental	Social	Economique	Culturel
➤ Augmentation de l'utilisation des modes doux → Diminution de l'utilisation des transports motorisés ➤ Découverte de l'environnement (tourisme)	➤ RAVeL = Lieu de rencontre → Renforcement de la cohésion sociale ➤ Développement des loisirs	➤ Augmentation de l'attractivité du territoire notamment au niveau touristique ➤ Amélioration de l'accessibilité aux commerces et Horeca ➤ Liaison au réseau RAVeL belge	➤ Possibilités de valorisation du patrimoine ferroviaire et naturel (plissements) de l'entité

Indicateurs de résultats

- Longueur de voies lentes aménagées
- Fréquentation du réseau (ex. comptage cyclistes)

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature)

- Sans objet

Origine du financement

- DGO1 – Plan Investissement Communal / Amélioration du cadre de vie /
- DGO2 – Chartes de mobilité, expérience d'intermodalité, mise en œuvre des PCA
- DGO3 – Développement Rural
- Commissariat général au tourisme (CGT) – Equipements touristiques
- Fonds propres commune

Programme de réalisation et priorités

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- Aboutissement des conventions de location / Expropriations éventuelles

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Projet ayant fait l'objet d'une demande dans le cadre de la programmation 2014 – 2020 des fonds structurels (FEDER) mais n'ayant pas abouti
- Ligne 138 (pré-Ravel entre Acoz et Gerpinnes)
- Une étude détaillée des tronçons (Châtelet – Gerpinnes – Mettet a été réalisée et finalisée en janvier 2014 par l'asbl les Chemins du Rail (Accord de principe des 3 communes pour créer un réseau cyclable)

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2
- Priorité du Conseil communal : 2

Maître d'ouvrage

- Commune de Gerpinnes

Partenaires

- Service Public de Wallonie : DGO1, DGO2, DGO3
- Commissariat Général au Tourisme
- Associations locales
- Partenaires privés éventuels (PPP)

Annexes

- Esquisse voir Fiche 1.3